



1 - Actualité nationale et internationale

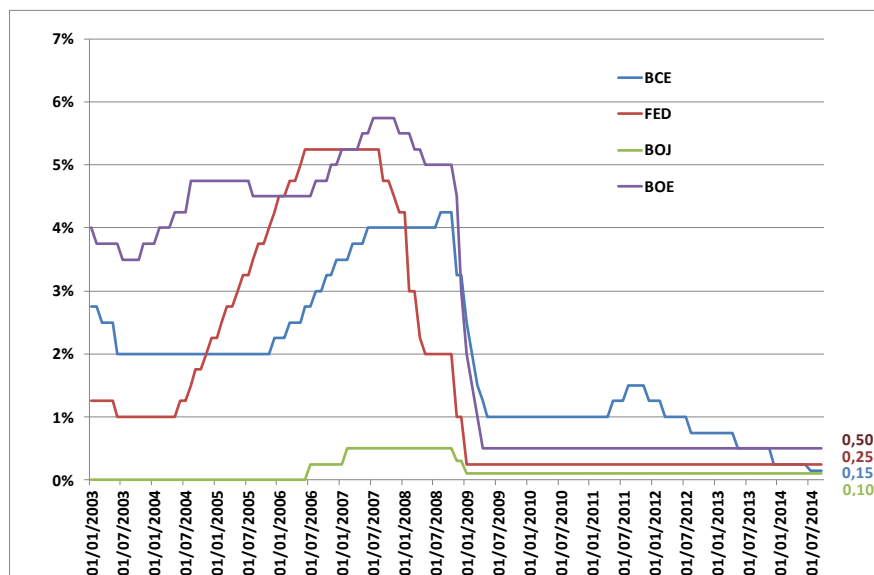
Taux d'intérêt

La BCE renforce les mesures d'assouplissement de sa politique monétaire

Lors de sa réunion du 4 septembre 2014, le Conseil des gouverneurs de la BCE a adopté deux séries de mesures visant à lutter contre la faible inflation et soutenir l'activité économique de la zone euro. D'une part, une nouvelle baisse des taux directeurs : le taux des opérations principales de refinancement est abaissé de 10 points de base, à 0,05 % ; le taux de la facilité de prêt marginal est abaissé de 10 points de base, à 0,30 % et le taux de la facilité de dépôt est abaissé de 10 points de base, à -0,20 %. D'autre part, le lancement de deux programmes d'achat d'actifs du secteur privé non financier : un programme d'achat de titres adossés à des actifs (asset-backed securities –ABS) et un programme d'achat d'obligations sécurisées (covered bonds). Les interventions au titre de ces programmes débuteront en octobre 2014. Lors de la conférence de presse qu'il a tenue à l'issue du Conseil, Mario Draghi, Président de la BCE a notamment indiqué que « Les mesures nouvellement décidées, ainsi que les opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) qui seront conduites dans deux semaines, auront une incidence notable sur le bilan de la BCE. Elles viennent s'ajouter à l'arsenal des mesures de politique monétaire prises ces derniers mois (...) Dans notre analyse, nous avons pris en compte les perspectives d'inflation globalement faibles, l'essoufflement récent de la dynamique de croissance de la zone euro et la persistance d'évolutions atones de la monnaie et du crédit (...) À mesure qu'elles se transmettront à l'économie, ces mesures contribueront à ramener les taux d'inflation à des niveaux plus proches de 2 %. (...) S'il devenait nécessaire d'accentuer notre réponse aux risques d'une période trop prolongée de faible inflation, le Conseil des gouverneurs affirme unanimement son engagement à recourir également à des instruments non conventionnels supplémentaires dans le cadre de son mandat. »

La déclaration introductive de Mario Draghi : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosystème_et_international/cp-bce-declaration-introductive-septembre-2014.pdf

Taux directeur des principales banques centrales



Nouveaux billets

Fin de circulation des anciens billets en francs CFP le 30 septembre 2014

Les anciens billets en F CFP sont utilisables jusqu'au 30 septembre 2014 inclus, comme moyen de paiement ou sous forme de dépôt en compte bancaire. À partir du 1er octobre 2014, seuls les billets de la nouvelle gamme seront acceptés en tant que moyen de paiement. Les particuliers qui détiendraient encore des anciens billets en F CFP au-delà de cette date pourront les échanger sans limitation de durée aux guichets de l'IEOM.

Pour plus d'informations, des affiches et dépliants sont disponibles dans les banques, les agences postales, les mairies et les gendarmeries des territoires concernés. Les procédures d'échange par territoire sont consultables sur les sites Internet nouveauxbillets.nc, nouveauxbillets.pf, nouveauxbillets.wf.

Chômage

France : la hausse du chômage continue en juillet

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit à 3 424 400 en France métropolitaine fin juillet 2014. Ce nombre est en hausse par rapport à la fin juin 2014 (+0,8 %, soit +26 100). Sur un an, il croît de 4,3 %.

Stabilité du taux de chômage en ZE18 et en UE28

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,5 % en juillet 2014, stable comparé à juin 2014, mais en baisse par rapport au taux de 11,9 % de juillet 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,2 % en juillet 2014, également stable comparé à juin 2014, mais en baisse par rapport au taux de 10,9 % de juillet 2013. Eurostat estime qu'en juillet 2014, 24,850 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,409 millions dans la zone euro. Par rapport à juin 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 41 000 dans l'UE28 et est quasiment resté stable dans la zone euro. Comparé à juillet 2013, le chômage a baissé de 1,634 million de personnes dans l'UE28 et de 725 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Allemagne et en Autriche (4,9 % chacun), et les plus élevés en Grèce (27,2 % en mai 2014) et en Espagne (24,5 %).

Inflation

France : Hausse de l'indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,4 % en août 2014, après une baisse de 0,3 % en juillet 2014. Corrigé des variations saisonnières, il est en hausse de 0,1 % en août 2014. Sur un an, la croissance de l'IPC s'établit à +0,4 % en août 2014, en léger repli par rapport à juillet 2014 (+0,5 %).

Baisse continue de l'inflation en zone euro

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 0,3 % en août 2014, en baisse par rapport au mois de juillet, où il était de 0,4 %, selon une estimation publiée par Eurostat. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, les services devraient connaître le taux annuel le plus élevé en août (1,2 %, contre 1,3 % en juillet), suivis des biens industriels hors énergie (0,3 %, contre 0,0 % en juillet), de l'alimentation, boissons alcoolisées & tabac (-0,3 %, stable par rapport au juillet) et de l'énergie (-2,0 % contre -1,0 % en juillet).

Paiement sans contact

Développement de la sécurité

Si les paiements par mobile ne représentent que 1 % des transactions dans le monde, plusieurs opérateurs télécoms ont déjà tenté de développer ce moyen de paiement auprès du public, sans succès. Apple vient de mettre au point son nouveau service de paiement sans contact qui sera installé sur ses derniers produits, offrant un niveau de sécurité très supérieur à celui observé aujourd'hui.

Actualité législative

Ordonnance n° 2014-946 du 20 août 2014 portant extension de diverses dispositions en matière bancaire et financière dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029391124&categorieLien=id>

Ordonnance n° 2014-947 du 20 août 2014 relative au taux de l'intérêt légal :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029391527&dateTexte=&categorieLien=id>